



Mise à jour le 13/06/2026

Règlement Intérieur

✓ Avant de vous présenter à l'examen du permis de conduire, merci de prendre en compte les points suivants :

- **Compte RDV Permis** : créez un compte afin de consulter votre résultat en ligne, disponible dès le lendemain de l'examen (après minuit). Le certificat de réussite y est téléchargeable. Il est valable **4 mois**, en attendant la réception de votre permis définitif.
- **Horaire de convocation** : présentez-vous à l'**heure fixée par Virginie** et non à celle indiquée sur la convocation envoyée par mail. Ni à celle indiquée sur dans l'application Rousseau.
- Le lieu de rendez-vous est celui de **l'auto-école Od'As** à Sathonay-Camp
- **Pièce d'identité** : vérifiez qu'elle soit en cours de validité le jour de l'examen.
- Pour les titulaires d'une carte de séjour en cours de renouvellement : présentez **la carte de séjour périmée accompagnée du récépissé de renouvellement**.
- **Examen pratique** : pour obtenir l'examen il faut totaliser un nombre de point d'au moins 20 points et ne pas avoir commis de faute éliminatoire. La durée de l'examen est comprise entre 20 et 32 minutes.

✓ Toute leçon annulée doit être signalée au minimum 48 heures à l'avance (hors week-ends et jours fériés, non pris en compte dans le délai). Sans respect de ce préavis, les heures seront facturées, sauf sur présentation d'un justificatif médical.

✓ Le règlement des leçons de conduite ainsi que des frais d'accompagnement à l'examen doit être effectué avant toute programmation. Aucune leçon ni présentation à l'examen ne pourra être planifiée sans paiement préalable.

✓ La demande de fabrication du permis peut être faite gratuitement par le candidat sur le site ANTS. Elle peut aussi être faite par l'auto-école sur demande explicite, après paiement complet de la prestation (voir tarif en vigueur) et remise des documents administratifs.

✓ Merci de respecter scrupuleusement les horaires planifiés. Le formateur n'est pas tenu d'appeler le candidat en cas de retard ou d'absence. Il appartient au candidat de consulter et suivre son planning avec attention.

✓ Le mois d'août est une période exceptionnelle : le secrétariat n'est pas joignable pour les retards, absences ou modifications. Par conséquent, toute leçon prévue sera facturée, quelles que soient les circonstances. Merci de bien vouloir avertir la secrétaire au plus tard le 28 juillet pour toute modification.



Mise à jour le 13/06/2026

✓ La formation entraîne une seule présentation à l'examen pratique. Un nouveau contrat sera établi entre le candidat et l'auto-école en cas de représentation à l'examen.

En cas d'échec, le candidat devra obligatoirement effectuer 8 heures de conduite minimum (en fonction de niveau évalué par le moniteur donnant à + de 8h de conduite) avant de pouvoir se représenter, ainsi que les frais d'accompagnement à l'examen. Le tarif sera mis à jour si le coût de l'heure change avant la date d'examen.

Ce règlement devra être effectué dans le mois qui suit l'échec. Dans le cas contraire, un bilan de conduite d'une heure sera effectué à votre retour. Le candidat pourra aussi, s'il le souhaite, s'inscrire dans une autre auto-école. Ce choix n'entraîne aucun frais de la part de l'auto-école Od'As.

Le délai de représentation dépendra du nombre de places d'examen attribuées par la préfecture et du nombre de candidats inscrits (entre 3 mois et 6 mois après le paiement de la totalité des heures et de l'accompagnement à l'examen)

✓ Durant la formation, deux cours spécifiques sont prévus :

- Une vidéo de 23 minutes expliquant les bases de l'utilisation d'un véhicule (le point de patinage, le démarrage en cote, le passage des vitesses, savoir rétrograder) avec des illustrations.
- Un cours collectif de 1h présentant les éléments essentiels à connaître sur les accessoires du véhicule et le moteur. D'autres éléments pourront être présentés notamment le déroulement d'un examen.

✓ Lors de chaque cours de conduite, il est impératif de se présenter :

- En état de conduire (sans consommation d'alcool, de stupéfiants, ni maladie contagieuse).
- Avec une hygiène correcte, par respect pour le formateur.
 - Pour des raisons de sécurité les sandales, claquettes, tongs, chaussons ou autres type de chaussure non tenu par le talon sont strictement interdit.
 - En cas de symptôme tel que qu'un rhume, une toux ou autre le candidat doit se présenter avec un masque afin de préserver la santé du formateur et des autres élèves.

✓ Chaque leçon de conduite comprend :

- Un temps d'installation.
- Un temps de débriefing.
- Un temps pour le changement d'élève.
- Un temps de conduite

LE :

NOM.....

SIGNATURE CANDIDAT ET PARENT SI MINEUR

Prénom.....